

# Et Vie Danse

## Inscriptions 2025 - 2026



Voici les modalités d'inscription pour l'année 2025-2026. Comme l'année dernière, deux options s'offrent à vous en fonction du type de tarif :

- **Tarif annuel : inscription par HelloAsso (à privilégier)**

Si vous souhaitez payer avec le tarif annuel, votre inscription ou l'inscription de votre enfant se fait via HelloAsso. Le paiement se fait en ligne sur la plateforme. Pour procéder à l'inscription, scannez le QR Code ou rendez-vous sur notre site web, [etviedanse17.fr](http://etviedanse17.fr), sur la page "Inscriptions". Lors du paiement, vous aurez la possibilité de renseigner un code promo :

- En cas de cours multiples, entrez le code **MULTIPLES** et une réduction de 30€ sera automatiquement appliquée sur le prix total, conformément à notre grille tarifaire.
- Si votre enfant bénéficie d'un Chèque Sport-Culture, entrez le code **CHEQUE15** (pour un chèque de 15€) ou **CHEQUE30** (pour un chèque de 30€) et la réduction sera automatiquement appliquée sur le prix total.

**Chaque inscription est sujette à des vérifications. En cas d'utilisation abusive de ces codes, votre inscription peut être refusée et vous devrez recommencer la procédure d'adhésion.** Aussi, HelloAsso appliquera un montant par défaut pour leur faire un don. Libre à vous de modifier le montant de ce don, en cliquant sur "Modifier ma contribution".

- **Tarif trimestriel ou mensuel : inscription par dossier dématérialisé**

Si vous souhaitez payer avec le tarif trimestriel ou mensuel, votre inscription ou l'inscription de votre enfant se fait en remplissant un dossier dématérialisé. Le paiement se fera **par chèque uniquement** (à l'ordre Et Vie Danse, **avec nom prénom et cours de l'élève au dos de chaque chèque**). En choisissant cette méthode d'inscription, **vous vous engagez à fournir l'intégralité de la somme due au début du prochain cours, sans quoi l'inscription ne sera pas effective et l'accès aux cours de danse refusé**. Rendez-vous sur notre site web sur la page "Inscriptions" pour accéder au formulaire.

En cas de cours multiples (inscription à plusieurs cours), vous bénéficiez d'une **réduction personnelle**. **Cette réduction ne s'applique pas à l'ensemble de la famille, mais à chaque personne inscrite individuellement à plusieurs cours**.

Nous informons nos adhérents et futurs adhérents que **seul le dispositif "Chèque Sport-Culture" (aide du département de la Charente-Maritime) est accepté par notre association. Le Pass'Sport (aide de 50€ de l'État) et autres aides financières ne sont pas recevables**. Si votre enfant bénéficie d'un chèque Sport-Culture à la rentrée, cochez "Oui" à la question "Votre enfant bénéficie-t-il d'un chèque Sport-Culture ?" et appliquez la réduction lors de votre paiement (code sur HelloAsso ou déduction sur la somme à payer par chèque). Lorsque vous recevrez le code du chèque, nous vous enverrons un formulaire pour le déposer.

Concernant le certificat médical demandé :

- Pour les nouveaux adhérents : le certificat médical est **obligatoire**.
- Pour les anciens adhérents : Un certificat médical de moins de trois ans, s'il est déjà en notre possession, **reste valable**. Ainsi, vous devrez déposer un formulaire santé pour valider l'inscription (formulaire pour majeur et mineur disponibles sur notre site internet). Si nous n'avons pas de certificat médical valide (ou qu'il ne l'est plus), vous devrez déposer un nouveau certificat valide.



De plus, les cours de danse sont limités en places. Cette limite s'élève à **12 places pour les cours Éveils, Initiations (Lundi et Mercredi) et Classique, 15 places pour les autres**, la priorité étant aux anciens élèves. Ainsi, pour respecter la priorité d'inscription, voici le calendrier des périodes d'inscription 2025 :

07 . JUILLET							08 . AOÛT							09 . SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31	29	30					

● Inscription anciens adhérents   
 ● Forum des Associations   
 ● Cours d'essai   
 ● Inscription nouveaux adhérents

- **Du 10 juillet au 5 septembre 2025 inclus** : inscriptions des anciens adhérents. Pendant cette période, seuls les anciens adhérents peuvent s'inscrire (ils bénéficient de la priorité d'inscription). Ainsi, **à partir du 6 septembre 2025, ils ne seront plus prioritaires.**
- **Le 6 septembre 2025** : forum des associations à Surgères, durant lequel les nouveaux adhérents peuvent se pré-inscrire (= inscription aux cours d'essai, sous réserves de places disponibles). **Pour les anciens adhérents payant en plusieurs fois, il est vivement conseillé de venir finaliser leurs inscriptions ce jour-là (dépôt des chèques). Aucune nouvelle inscription n'est possible durant cette journée.**
- **Le 7 septembre 2025** : l'association se prépare à la reprise des cours. **Aucune nouvelle inscription n'est possible durant cette journée.**
- **Du 8 septembre au 12 septembre 2025** : semaine des cours d'essai. **Aucune nouvelle inscription n'est possible durant cette période.**
- **Du 13 septembre au 30 septembre 2025** : inscriptions des nouveaux adhérents ayant fait leur cours d'essai.

Chaque cours possède une liste d'attente, permettant à ceux qui souhaitent s'inscrire à un cours complet d'obtenir une place en cas de désistement. **Votre place est admise si et seulement si votre dossier d'inscription est complet (inscription sur HelloAsso finalisée ou dossier dématérialisé envoyé + règlement complet du cours effectué).** L'inscription sur la liste d'attente se fait via un formulaire disponible sur notre site web dans la section "Inscriptions".

**Pour les nouveaux élèves et les élèves passant au niveau supérieur, le premier cours d'essai est gratuit.** Pour les autres, veuillez procéder à votre inscription le plus tôt possible. **Merci à tous de respecter ces dates pour le bon déroulement des inscriptions.**

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante : [etviedanse17@gmail.com](mailto:etviedanse17@gmail.com).

Merci de votre compréhension.

Maxime Godelain, Président de l'association Et Vie Danse



Et Vie Danse  
 N°SIRET : 92408997200013  
 etviedanse17@gmail.com  
 38 bis, rue Paul Rouvier - Côte de Nollac Villa 27  
 17700 Surgères